



ENTRUST

POLITIQUE MONDIALE CONTRE LA TRAITE ET L'ESCLAVAGE HUMAIN MODERNE

Version du document	1.4
Date	28 décembre 2020

Table des matières

1. Introduction	3
2. Objet	3
3. Champ d'application	3
4. Politique	3
4.1 Définitions	4
4.2 Responsabilité.....	4
4.3 Signaler un incident.....	4
5. Conformité	5
6. Exceptions	5
7. Propriété et révision	5
7.1 Coordonnées.....	5

1. Introduction

Entrust Corporation (la « Société ») a une approche de tolérance zéro concernant la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne et s'engage à agir de manière éthique et intègre dans toutes ses relations et transactions commerciales, ainsi qu'à mettre en œuvre et à appliquer des systèmes et des contrôles efficaces pour garantir que l'esclavage moderne n'ait pas lieu dans sa propre entreprise ou chaîne d'approvisionnement.

2. Objet

La traite des êtres humains et l'esclavage moderne sont de graves problèmes des droits de l'Homme qui touchent les groupes vulnérables à l'échelle mondiale. Cette politique est conçue pour communiquer et garantir l'approche de tolérance zéro d'Entrust à l'égard de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne.

3. Champ d'application

Entrust est un fournisseur de solutions d'identité physique et numérique sécurisées. Entrust Corporation a son siège social au Minnesota, aux États-Unis. Avec ses filiales et sociétés affiliées, l'organisation compte plus de 3 000 employés dans le monde entier et opère dans quatre régions clés : EMEA, APAC, LATAM et Amérique du Nord.

Cette politique s'applique à tous les collègues des entités Entrust dans le monde entier dans la mesure où elle est conforme aux exigences législatives, à la politique, aux besoins commerciaux et aux pratiques locales applicables. En cas de conflit entre la présente politique et toute politique locale, la politique locale prévaudra.

4. Politique

La politique d'Entrust est de s'opposer vigoureusement à la traite des êtres humains et à l'esclavage moderne. En conséquence, la société prend des mesures, notamment les suivantes

- La société ne tolère pas et ne tolérera jamais la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne dans aucun aspect de son propre travail.
- La société collaborera avec d'autres organisations en fonction des besoins pour faire front commun contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne dans son environnement de travail le plus large.
- La société soutiendra le personnel en fonction des besoins pour qu'il soit conscient des risques encourus par la traite des êtres humains et l'esclavage moderne et qu'il agisse de manière appropriée lorsqu'un tel risque est détecté, notamment en dispensant une formation appropriée sur cette politique et ses exigences, conformément aux exigences légales et aux pratiques locales applicables.
- L'entreprise inclura des dispositions dans les contrats des fournisseurs pour interdire de la même manière le recours à la main-d'œuvre forcée, obligatoire ou victime de la traite, et s'attend à ce que ses fournisseurs imposent à leurs propres fournisseurs les mêmes normes rigoureuses.

- L'entreprise peut mettre fin à ses relations avec les personnes ou les organisations qui ne respectent pas cette politique, sous réserve des exigences légales applicables.

4.1 Définitions

La traite des êtres humains signifie : le fait d'organiser ou de faciliter le voyage d'une autre personne afin que celle-ci puisse être exploitée. Le fait que cette personne ait consenti ou non à voyager n'a aucune importance. Il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait réellement eu lieu.

Exploitation signifie : l'esclavage, la servitude ou le travail forcé ou obligatoire ; l'exploitation sexuelle, en particulier, mais pas exclusivement, la prostitution et les infractions sexuelles impliquant des enfants ; le prélèvement d'organes, autrement qu'avec l'approbation des autorités compétentes ; le fait d'obtenir des services ou d'autres avantages par la force, la menace ou la tromperie ; et le fait d'obtenir des services d'enfants ou de toute personne malade ou handicapée mentalement ou physiquement, lorsqu'il est raisonnable de penser qu'une personne ne présentant pas la vulnérabilité requise aurait refusé.

Législation sur l'esclavage moderne: Toutes les lois applicables liées à la prévention de l'esclavage, y compris, mais sans s'y limiter, la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne et la loi australienne sur l'esclavage moderne de 2018.

4.2 Responsabilité

La prévention, la détection et le signalement de l'esclavage moderne dans toute partie de l'activité ou de la chaîne d'approvisionnement de la société relèvent de la responsabilité de tous les collègues.

- Il incombe à Entrust de veiller à la mise en œuvre de cette politique et de toute autre politique locale connexe dans tous les lieux concernés.
- Il incombe aux responsables à tous les niveaux de s'assurer que les personnes qui leur rendent compte comprennent et respectent cette politique et toute politique locale connexe au sein de leur service.
- Les collègues sont censés aider Entrust à fournir un lieu de travail exempt de toute violation de cette politique. Il est donc de la responsabilité de chaque collègue de faire part rapidement de toute préoccupation concernant une violation ou une possible violation de la présente politique et/ou de toute politique locale connexe.

4.3 Signaler un incident

Les incidents impliquant d'éventuelles violations de cette politique doivent être signalés immédiatement. L'employé peut choisir de signaler d'abord l'incident à son responsable direct ou à son supérieur hiérarchique. Les supérieurs hiérarchiques et les cadres sont tenus de signaler tous ces incidents aux ressources humaines.

Si, pour une raison quelconque, l'employé ne peut ou ne veut pas signaler l'incident à son supérieur hiérarchique, il doit le faire auprès du partenaire commercial de la division des Ressources Humaines. En outre, les employés ont la possibilité de faire part de leurs

préoccupations de manière anonyme par l'intermédiaire de la ligne d'assistance éthique, qui est disponible à l'adresse entrust.ethicspoint.com. Des informations complémentaires sur la ligne d'assistance éthique sont disponibles dans le Code d'éthique et sur la page web Conformité d'Entrust.

Tout signalement d'une éventuelle violation de cette politique fera l'objet d'une enquête conforme à la législation et à la politique locales applicables et adaptée à la nature de la violation signalée. La confidentialité sera maintenue tout au long de l'enquête dans la mesure où elle permet de mener une enquête adéquate et de prendre les mesures correctives appropriées, et dans la mesure où elle est conforme à la législation et à la politique locales applicables. La société encourage la transparence et soutiendra toute personne qui soulève de bonne foi une préoccupation réelle dans le cadre de cette politique, même s'il s'avère qu'elle se trompe.

Les représailles contre une personne ayant signalé d'éventuelles violations sont strictement interdites et feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

5. Conformité

Cette politique sera revue et mise à jour annuellement et constitue la déclaration de la société conformément aux exigences applicables en vertu de la législation sur l'esclavage moderne.

6. Exceptions

Il n'existe aucune exception à cette politique.

7. Propriété et révision

Cette politique est la propriété du Directeur des Ressources Humaines, qui est chargé de veiller au respect de cette politique dans toute l'entreprise. Elle sera révisée chaque année conformément à la politique mondiale sur la création et l'administration des politiques mondiales.

7.1 Coordonnées

Beth Klehr

Dirigeant principal des ressources humaines

1-952-988-1236

beth.klehr@entrust.com